

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1423 portant autorisation d'exhumation et de transfert des restes mortels du deuxième canonnier Ranaivo.

n° 1423

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 novembre 1953

Numéro JO
n° 14 du 01/12/1953

Date du numéro
1 décembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

Les restes mortels du deuxième canonnier Ranaivo, décédé le 30 janvier 1941 et inhumé au cimetière de Djibouti, seront transférés au cimetière de Tsiafakarivo, canton de Firavahana, district de Miarinarivo (Madagascar). Les dépenses occasionnées par ce transfert seront réglées par les soins du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de guerre.